

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE**  
vendredi 4 et samedi 5 avril 2008 à Fresnes (94) , chez la compagnie des 7 Sources

*[communiqué sous réserve de validation à la prochaine Assemblée générale]*

**VENDREDI 4 AVRIL**

*9 h 30 : accueil des membres*

*Matin : 10 h – 12 h 30*

**1. Ouverture de l'Assemblée**

L'Assemblée générale débute à 10h45.

François Colombo, de la compagnie des 7 Sources, qui accueille l'AG sous son chapiteau, prononce un mot de bienvenue aux membres de l'Assemblée.

Le Président du CITI, Philippe Fenwick, ouvre l'Assemblée générale.

Sur 45 membres à jour de leur cotisation 2008, et sur un total de 74 membres actifs, 23 sont présents, et 18 sont représentés la journée du 4 avril.

Avec la voix des salariées et celle du président d'honneur, le nombre total des voix pour cette journée s'élève à 43 voix.

Le quorum est atteint, l'assemblée peut donc valablement délibérer.

Philippe Fenwick assure la présidence de séance.

Pierre de Galzain assure le secrétariat de séance pour la journée du 4 avril, Giselle Kosak pour la journée du 5 avril.

Les membres présents se présentent brièvement en indiquant les éventuels pouvoirs dont ils sont porteurs.

**2. Lecture de la proposition d'ordre du jour et adoption de l'ordre du jour**

Michel Boccara souhaite ajouter un point à l'ordre du jour, au sujet de son projet de mini-rencontres avec des compagnies membres du CITI, en août 2008, au Mexique. Le Président propose que ce point devienne le point 6.1.

**L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.**

**3. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée Générale de mars 2007**

Guillaume Douady vice-président du CITI, rappelle les principaux points de la dernière AG.

Celle-ci aura été à l'image de la période vécue par le CITI : riche en débats et en évolutions constructives. Le Conseil d'Administration du CITI, renouvelé au tiers, a vu le départ d'administrateurs qui ont œuvré activement au sein du CITI depuis sa constitution : Anna Delpy, Martine Fordin, François Fehner, Fred Poty. A la suite de l'AG, le Bureau a lui aussi été renouvelé : Hugues Hollenstein, Président du CITI depuis sa création en 2002, a démissionné de ses fonctions, désireux de se réinvestir davantage au sein de sa compagnie (il reste néanmoins vice-président). Philippe Fenwick a été élu à sa suite en tant que nouveau président du CITI.

L'Assemblée Générale 2007 a été l'occasion de dresser le bilan des 3 dernières années d'activité, marquées par la mise en œuvre du projet Convergences et par un premier conventionnement triennal avec le Ministère de la Culture. Plus largement, ces 5 premières années d'activité du CITI auront été décisives pour notre association :

**D'un point de vue partenarial et financier**, elles auront permis au CITI d'asseoir une reconnaissance institutionnelle de son activité à un niveau national, de par la signature de **deux conventions triennales** avec les Ministères de la Culture (en 2004, renouvellement en cours) et de l'Agriculture et de la Forêt (en

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

2006, dans le cadre de la loi sur l'animation des territoires ruraux).

**D'un point de vue associatif**, elles ont donné lieu à des **groupes de travail actifs et productifs** : publication (7 lettres électroniques riches en informations multiples, disponibles sur le site Internet du CITI, une publication papier : les carnets de Route), interrégionalité (organisation de 2 séminaires en partenariat avec les régions Midi-Pyrénées et Centre, organisation d'une rencontre dans le cadre du premier festival de théâtre itinérant de Villeneuve les Avignon), enfin le groupe des 4<sup>es</sup> Rencontres, dont la réflexion a mené à la conception du projet Convergences.

Les 3 dernières années auront été, de façon croissante, consacrées à la mise en œuvre des **Convergences et 4<sup>es</sup> Rencontres**, projet validé par l'AG d'Aubervilliers (2005) comme prioritaire sur les 2 ans à venir. Ce projet restait ambitieux par rapport aux moyens du CITI, alors que l'un des constats faits à cette période relevait de la nécessité de resserrer nos activités, de diminuer l'envergure des projets au profit de la qualité de leur élaboration et de leur mise en œuvre. Avec son aboutissement, c'est donc un cycle qui se termine, cycle qui correspondait également à notre première convention triennale avec la DMDTS. Ce projet, qui a permis au CITI d'être plus qu'auparavant dans une expérimentation de terrain, nous aura amené à tester concrètement les possibilités de notre mise en réseau, ses forces et ses faiblesses. Les bilans tirés de cette expérimentation nourrissent aujourd'hui les échanges que nous développons avec la DMDTS, HLM ou d'autres structures institutionnelles.

Les administrateurs, s'appuyant sur ce bilan et sur les propositions qui ont émané des 4<sup>es</sup> Rencontres, ont engagé les débats avec l'Assemblée sur les points et projets suivants :

- **(re)définir ce qu'est l'itinérance au sein du CITI** : le terme « théâtre » dans le sigle du CITI désigne-t-il l'outil ou la discipline artistique ? l'itinérance en tant que démarche (via des équipements mobiles et/ou démontables), doit-elle être prise en compte toutes disciplines artistiques confondues, ou bien seulement lorsqu'elle concerne des démarches avant tout théâtrales ?
- **améliorer la lisibilité et la reconnaissance du théâtre itinérant**, dans un premier temps en revoyant nos outils et modes de communication ;
- **(re)définir par quels moyens le CITI entend défendre à l'avenir le théâtre itinérant et ceux qui le pratiquent** ;
- valider le projet de structuration de la **dimension internationale du CITI**.

L'assemblée s'est livrée à deux « brainstorming » : l'un portant sur les définitions du théâtre itinérant (préambule à une charte), l'autre sur les problèmes rencontrés par les compagnies et les solutions à envisager.

La nécessité de travailler à la reconnaissance du théâtre itinérant, dans un premier temps au travers des outils de communication et d'information mis en œuvre par le CITI, a fait l'unanimité : l'image du théâtre itinérant véhiculée par le CITI, la plaquette et le site Internet seront les axes prioritaires de 2007.

Le développement de nos échanges avec le réseau professionnel a été jugé comme étant essentiel.

La proposition de structuration du CITI à l'échelle internationale, telle que présentée dans le projet d'activité (qui s'appuie notamment sur le recrutement d'un chargé de mission) a fait consensus.

Enfin, le Manifeste et les actions défendues au sein de l'UFisc ont été jugés pertinents et nécessaires, tout autant que leur appropriation par les membres du CITI.

**Le procès verbal de l'Assemblée générale 2007 est adopté à l'unanimité.**

#### **4. Rapport moral et financier 2007**

Philippe Fenwick présente le rapport moral de l'année 2007.

Le CITI a déménagé ses bureaux début avril 2007 de La Chaussée, dans l'Allier, à Clermont-Ferrand, Puy-De-Dôme.

Conformément aux souhaits émis par la dernière AG, une nouvelle charte graphique a été créée, ainsi qu'un nouveau logo. Une nouvelle plaquette de présentation du CITI et un nouveau site Internet sont encore en travaux actuellement.

Un gros travail sur la définition du théâtre itinérant telle qu'on l'entend au CITI a été accompli, via la rédaction de la Charte, qui fera l'objet d'un débat dans cette même AG.

Des échanges avec d'autres organisations professionnelles se sont poursuivis : rencontre organisée en partenariat avec le SCC et la Fédé au festival d'Aurillac, création d'un champ « itinérance » dans le futur Goliath avec HLM.

L'enquête initiée en 2007 a livré ses premiers résultats au sujet des structures itinérantes représentées par

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

le CITI : qui sont-elles ? que représentent-elles ? quel public touchent-elles ?

Ces premiers résultats ont permis d'apporter des éléments concrets à nos partenaires publics pour renforcer l'argument de l'itinérance. L'enquête se poursuivra en 2008, plus spécifiquement sur la diffusion et les modes de production de l'itinérance, afin de développer les réponses possibles des politiques publiques culturelles en matière d'itinérance artistique.

Enfin, un projet de convention avec le festival « Villeneuve en Scène » et la Ville de Villeneuve-lez-Avignon est à l'étude. L'objectif pour 2008 sera d'y présenter, au cours d'une rencontre professionnelle organisée durant le festival, les résultats de l'enquête menée cette année et de renforcer la coopération entre les deux structures de spectacle vivant itinérant.

**VOTE: le rapport moral de l'année 2007 est validé à l'unanimité.**

Le trésorier Stéphane Delvalée présente le rapport financier 2007. Il fait référence aux annexes financières envoyées avec la convocation à l'AG (bilan financier 2007 expertisé par le cabinet comptable et notes explicatives contenues dans le point financier du rapport moral).

Le total des charges d'exploitation s'élève à 118 811 €, pour un total de produits s'élevant à 139 149 €. Cette somme comprend des charges exceptionnelles : l'incidence du déménagement des bureaux et surtout, le remboursement de la subvention européenne à hauteur de 27 176 €.

Le **résultat** net comptable de l'association, en 2007, s'élève à 20 338 €. Il s'explique par trois facteurs :

- En décision du tribunal administratif, obtention par CITI de dommages et intérêts, à hauteur de 6 000 €, quant au litige sur le dossier FEDER (subvention européenne non éligible aux dépenses effectuées, mais défaut d'instruction préalable du dossier par les services de l'Etat en Région)
- Produits sur exercices antérieurs, à hauteur de 4 149 € : il s'agit principalement de cotisations des membres du CITI impayées en 2006, voire 2005
- Le décalage temporel lié au versement, en 2007, de la dernière partie de la subvention Jeunesse et Sports (10 000 €) qui concernait une opération qui s'est déroulée pendant les années 2005 et 2006 (les Convergences et 4èmes Rencontres du Théâtre Itinérant). L'association avait fait l'avance de trésorerie dès 2005, tandis que la première partie de la subvention a été encaissée en 2006.

Le résultat net a pour effet d'accroître le **fond de roulement** de l'association, qui s'élevait, au 31 décembre 2007, à 29 587 €. L'association emploie deux salariées à temps plein (2 ETP dont un emploi aidé) ; la structure dispose donc maintenant d'un fond de roulement qui correspond davantage aux besoins liés à ses activités, et se trouve en capacité de fonctionner (gestion courante) sans subir de problèmes financiers à court terme.

L'excédent permettra de contrebalancer en cours d'année les décalages de trésorerie liés aux rythmes d'encaissements des produits et de décaissement des charges.

Les **placements** financiers : CITI avait provisionné sur un Livret l'argent à rembourser sur le litige FEDER. La somme de 27 177 € a été remboursée en cours d'exercice 2007 (reprise sur provision). Ne subsiste sur le Livret que la somme qui correspondait au fond de roulement 2006 de l'association (7 525€), à laquelle se sont adjoints les produits financiers au 31 décembre 2007 (423 €).

Ce bilan financier reflète l'activité plus réduite du CITI au regard de l'année 2006, année des Convergences : l'année 2007 aura été une année de transition, mêlant bilan des actions menées sur les dernières années et réflexions sur le nouveau projet pluriannuel.

Céline intervient pour préciser que le graphique projeté sur écran au moyen du vidéo-projecteur recouvre l'ensemble des dépenses 2007 réparties par poste analytique. Le temps de travail des salariées de l'association est ventilé lui aussi dans cette répartition.

L'analytique a commencé d'être mis en place en 2006, et un plan analytique a été consolidé en 2007. Les dépenses 2007 sont réparties comme suit :

- fonctionnement : 44%
- vie associative : 14%
- communication : 5%
- frais exceptionnel : 23% (comprend le remboursement de la subvention FEDER)
- frais de développement et lien au réseau professionnel (SCC, Fédé, HLM, UFisc...) : 7%
- centre de ressources : 4%
- développement territorial : 0,3%
- publications : 2% (cette somme comprend le CDD de Marthe Gatouillat pour la retranscription des débats de Crozon-4èmes Rencontres professionnelles du Théâtre itinérant)

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

- organisations évènements, rencontres professionnelles : 0,7% (cette somme recoupe essentiellement des dépenses tardives liées à l'organisation du projet Convergences-4<sup>es</sup> Rencontres professionnelles du Théâtre itinérant en 2006)

**VOTE : Le rapport financier 2007 est validé à l'unanimité des voix.**

### **5. Modifications à apporter aux statuts et règlement intérieur**

#### **5.1. Développement du sigle CITI : « Centre International pour LES théâtreS itinérants »**

Pour rappel, le développement du sigle correspond à l'orientation prise à la dernière AG, et conformément aux statuts de l'association : le terme « théâtre » désigne davantage la structure de diffusion mobile et/ou démontable que la seule discipline artistique. En mettant le terme au pluriel dans le sigle, on comprend d'autant mieux qu'il s'agit des structures mobiles dans la diversité de leur existence.

**VOTE « pour » le développement du sigle CITI à l'unanimité des voix**

#### **L'assemblée fait ensuite part de ses réactions sur la Charte graphique et le nouveau logo.**

Le nouveau logo est ensuite estimé à mains levées : une majorité de personnes aime le nouveau logo, pas de personnes sans avis, une minorité de personnes qui n'aiment pas.

#### **5.2. Cotisation des membres bienfaiteurs : diminution de 15 € à 5 €**

A ce jour, le nombre de membres bienfaiteurs est très faible. Il est rappelé que les membres bienfaiteurs n'ont pas le droit de vote en AG. Leur cotisation est uniquement un soutien à nos activités, en échange de quoi ils sont informés de celles-ci. L'objectif est d'inciter un plus grand nombre de personnes à adhérer en tant que membre bienfaiteur et par-là même, de soutenir l'action du CITI. Cette incitation pourrait concerner aussi bien les spectateurs à l'issue des représentations que les individus composant les compagnies membres du CITI.

Philippe Fenwick présente le projet lié à cette campagne d'élargissement des membres bienfaiteurs : l'usage d'un carnet à souches spécifique, dont les tickets sont imprimés sous forme de cartes de membres bienfaiteurs. Ils seront distribués par le CITI à ses membres, pour que les compagnies puissent proposer à leurs publics de soutenir l'action du CITI via cette adhésion.

**VOTE : pour la baisse de la cotisation des membres bienfaiteurs à 5 € à l'unanimité des voix**

#### **5.3. Suppression de la désignation des collègues par les lettres A et B dans les statuts et le règlement intérieur**

Objectif de cette modification : supprimer la hiérarchisation que peut induire l'usage des lettres par ordre alphabétique.

- Napo précise qu'il faudra aller plus tard vers une évolution des collègues pour donner une place plus conséquente aux Compagnons de Route qui s'investissent tout autant dans le CITI
- Pierre de Galzain trouvait assez juste d'adhérer en tant que Compagnon de Route, et se sentait insuffisamment légitime pour adhérer au CITI en tant que compagnie itinérante. Il ne voit pas l'intérêt de supprimer les collègues qui ont l'avantage de mettre les personnes « à leur place ».
- Bruno Thircuir trouve important de savoir d'où l'on parle. Quand on gère une compagnie, un équipement, la situation est différente. Aussi les deux collègues reflètent cette différence et permettent justement de déterminer d'où l'on parle.
- Guillaume Douady rappelle que la suppression de la désignation des collègues par des lettres est une étape, et que d'autres étapes pour lesquelles le CA fera des propositions suivront pour faire évoluer cette organisation.
- Napo estime qu'en effet les statuts du CITI ont été rédigés de façon très protectionniste, et que cet état de fait ne correspond plus à l'ouverture souhaitée pour le CITI depuis maintenant un an.

**VOTE : « pour » la suppression des lettres A et B pour désigner les collègues du CITI, à la majorité des voix moins une abstention**

Après-midi : 14 h – 19 h

#### **5.4. Approbation de la Charte du CITI (insérée dans le règlement intérieur)**

*[Ce point, initialement prévu en fin de matinée, a été reporté en début d'après-midi, après le déjeuner, celui-ci ayant été avancé d'1/2 heure]*

Philippe Fenwick présente un bref historique de la Charte du CITI :

- octobre 2001, préparation des 2<sup>es</sup> Rencontres du CITI à Mitry-Mory. Un groupe de travail établit une fiche intitulée « théâtre itinérant : la question du sens ? ». Il s'agit d'une liste de mots-clés et de caractéristiques régulièrement cités par les compagnies dans leurs écrits ou lors des différentes rencontres.
- décembre 2001 à avril 2002 : plusieurs contributions individuelles et réunions du groupe de travail visent à préparer le texte de Charte pour l'Assemblée Générale constituante du CITI
- avril 2002, AG constituante du CITI à Bruxelles : une proposition de Charte est intégrée dans le règlement intérieur proposé à l'assemblée. Le groupe de travail est conscient que ce texte n'a pu être suffisamment abouti, certaines parties sont notamment perçues comme pouvant être excluanes. Ce texte ne sera donc pas retenu mais alimentera le débat de l'AG constituante.
- oct. 2004, AG du CITI à Vitrolles : un temps de brainstorming est proposé aux membres pour relancer le groupe de travail sur la Charte. On ramasse les copies individuelles à la fin !
- mars 2007, AG du CITI à Tours : plusieurs points jugés comme étant caractéristiques du théâtre itinérant sont définis et validés par l'assemblée, laquelle considère qu'ils représentent un socle au projet de charte, qui devra être présenté lors de l'AG 2008.

Le Président nomme ensuite les personnes ayant contribué à l'écriture de la Charte du CITI depuis 2001 :

François Fehner (Cie Agit), Hugues Hollenstein (Cie Escale), Martine Fordin (Le Cochon Souriant), Philippe Fenwick (Théâtre de l'Etreinte), Nicolas Jaillet (Cie Les filles de Joie), Eddy Kreptowsky (Cie pour Rire), Jean Guillon (Ass. Ganesh), Sylvie Caillaud (Théâtre du Lamparo), Pierrot Heitz (Le Rideau Attelé), Emmanuel Gautier (Cie Joke Art), Tania Magy (Art Rom, de Voyages), Fanette Perret, Pierre Fernandes (Cie des Champs), Philippe Maurice (Cie Ubac), Cie Pile ou Versa, Jean-Jacques Faure et Anne Guiriec (Cie Avis de Tempête), Marie Martin-Guyonnet (La Boderie), Garance Prevost (Cie Oboubambulle), Michel Gibé (Cie Zampanos), Stéphane Delvalée (Tribalt), Cie Carcara, Cyril Delhay (Cie entre Chiens et Loups), Bruno Hocquard (Cie Footsbarn), Frédéric Muhl (Les Carboni), Frédéric Poty, Gilles Cailleau (Cie Attention Fragile), Guillaume Douady (Cie Alter-Nez), Joël Bluteau (Cie Tralala Splash), Séverine Margolliet, Sabine Clément, Céline Isoird...

Cette liste n'est pas exhaustive ; il s'agit là des personnes qui ont contribué de façon écrite et nominative, lors d'une réunion de travail, lors de l'AG d'Aubervilliers ou par des contributions personnelles, spontanées... Il faudrait ajouter à ces noms l'ensemble des participants aux différentes Assemblée générales du CITI, qui ont aussi contribué à faire avancer cette réflexion lors des débats.

#### **Débat de l'Assemblée sur la Charte :**

- Michel Boccara trouve cette charte explicite.
- Bruno Thircuir demande ce qu'on entend par « outil mobile de diffusion » ? Selon lui, ce champ recouvre une véritable disparité des équipements. La notion de permanence a disparu aujourd'hui des critères du Ministère. Les équipements mobiles de diffusion vont-ils de la paire de baskets au chapiteau ? La difficulté qui se pose aux compagnies actuellement est de pouvoir pérenniser cet outil. Ainsi, se réunir au sein du CITI pour être plus fort afin de garder cet équipement dans la durée, impliquerait avant tout de partager cette problématique.
- Pierre De Galzain fait remarquer que c'est justement dans cette problématique que les catégories d'adhérents (les collègues) sont importantes. Soit il s'agit d'une adhésion à la pratique itinérante du spectacle, avec ou sans outil de diffusion mobile, soit si cet outil est une prérogative, il doit être davantage mis en valeur dans la Charte du CITI. Dans son cas, l'outil en lui-même ne constitue pas le fondement de son adhésion au CITI.
- Guillaume Douady : l'outil implique un coût spécifique, en investissement et en fonctionnement. C'est cela qu'il faut mettre en valeur dans la Charte pour le défendre au niveau des partenaires publics. C'est notamment le sens de la coopération entre le CITI et le Syndicat du Cirque de Création sur des ateliers communs.
- Bruno Thircuir demande si c'est donc la notion d'autonomie qui regroupe les compagnies au sein du CITI.

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

Autonomie qui, au reste, ne peut être simplement définie par le fait de posséder des projecteurs, puisque c'est le cas aujourd'hui de la plupart des compagnies qui pour pouvoir diffuser leurs spectacles aménagent des salles, sans pour autant être itinérantes. Ce qui regroupe les compagnies au CITI, d'après lui, c'est plutôt cet outil, plus ou moins lourd, qui implique des coûts spécifiques que doivent gérer les compagnies, et cela doit être relayé au ministère.

- Guillaume Douady déclare que d'après lui, ce qui rassemble les cie au CITI est très clair, c'est l'outil mobile de diffusion ; cela n'exclut pas que si, à la marge, des équipes ne répondent pas totalement aux critères, on peut avoir une certaine souplesse. Car en effet, les personnes et les équipes qui adhèrent au CITI ont des raisons profondes de le faire.
- Michel Boccara propose, sur le plan syntaxique, de fluidifier la première phrase en ajoutant des virgules. Il suggère aussi de mettre en gras le syntagme « outil mobile de diffusion ».
- Pierrôt suggère quant à lui de remplacer « Qualité *égale* de représentation » par « qualité *constante* de représentation ».
- Bruno Thircuir estime aussi que la notion « d'équipe artistique » telle qu'elle est évoquée dans la Charte mériterait d'être approfondie dans la mesure où l'expression implique des choses qui vont *a contrario* du régime individuel de l'intermittence.
- Michel Boccara a l'impression que les compagnons de route ne sont pas membres du CITI dans la phrase telle qu'elle est construite.
- Napo suggère d'enlever le terme « membre » de cette phrase.
- Antoine Beaufort demande pourquoi dans cette Charte n'est pas définie plus précisément la notion de « compagnons de route ».
- Guillaume Douady lui répond que sur ce point c'est voulu. D'une part ce serait trop long à définir, puisque cela recouvre tout le reste de ce qui n'est pas compagnie itinérante, puis d'autre part ce collège constitue « une porte ouverte » pour les personnes qui veulent entrer au CITI.
- Sabine rappelle que les critères définis dans la Charte ne l'ont pas été dans un objectif d'exclusion. Jean Guillon, par exemple, n'est pas une équipe, puisqu'il gère seul sa compagnie et est souvent seul sur scène et en tournée, mais il amène pour autant avec son « théâtre volant », autocar aménagé en salle de théâtre, un spectacle autonome : il est véritablement dans cette démarche de théâtre itinérant même s'il ne répond pas à tous les critères de la charte.
- Hervé Haggai suggère d'ajouter dans la Charte un critère artistique, qui serait notamment constitué de la nécessité de se réunir entre membres pour débattre des problèmes inhérents aux métiers du spectacle, et de la façon de vivre ces métiers.
- Napo et d'autres estiment que cette suggestion relève davantage du règlement intérieur ; et que par ailleurs la question est soulevée dans la Charte avec le terme « échange ».

Guillaume demande que la Charte soit validée avec les suggestions suivantes : remplacer « égale » par « constante » et enlever le terme « membre ».

D'autres modifications pourront être discutées lors de la prochaine Assemblée générale puisque cette Charte se veut évolutive.

**Vote : la Charte du CITI est validée à l'unanimité des voix**

Avec les modifications discutées en Assemblée générale, la Charte votée est la suivante :

### **Charte du Centre International pour les Théâtres Itinérants**

*Les théâtres itinérants sont des lieux mobiles de création et de diffusion des arts de la scène.*

Les **compagnies itinérantes** du CITI sont professionnelles et dirigées par une équipe artistique. Elles ont choisi, pour proposer leurs créations aux publics, de se doter d'un **outil mobile de diffusion**.

Elles le modèlent selon leur choix artistique, scénographique, d'itinéraire, et de mode de vie.

Cet outil quel qu'il soit, leur permet d'investir l'espace public et **des endroits qui ne sont pas forcément dédiés au spectacle vivant**.

Au sein du CITI, elles sont associées aux **compagnons de route**.

Ensemble ils défendent les valeurs de la présente Charte :

- Transporter un imaginaire qui dépasse le temps de la représentation.

- Assumer l'acte théâtral dans l'ensemble de son processus, de son concept jusqu'aux moyens de le rendre visible aux populations
- Proposer une relation singulière aux publics et tisser des liens avec les habitants qui les reçoivent, dans un esprit d'hospitalité réciproque.
- Assurer, grâce à leur équipement, une qualité constante de représentations, quels que soient les structures et lieux qui accueillent.
- S'appuyer sur les compétences multiples des membres de leur équipe et revendiquer la nécessité d'un fonctionnement dans la durée.
- Questionner les territoires en participant à leur développement culturel et contribuer à la démocratisation et à la décentralisation artistique.
- Affirmer des pratiques d'économie solidaire et sociale.
- Développer les échanges internationaux et déborder les frontières qu'elles soient géographiques, artistiques, économiques ou politiques.
- Construire des liens entre les équipes, encourager le compagnonnage, la diversité, l'échange et le partage des expériences.
- Inscire leurs voyages dans la continuité de l'histoire de tous les théâtres itinérants.

## **6. Présentation des projets d'activités**

### **6.1. Prévisionnel d'activité 2008**

- Le Président présente le projet d'activités prévues sur l'année 2008 : deux stagiaires sur le centre de ressources et l'international, nouvelle plaquette et nouveau site Internet (continuation des activités amorcées en 2007), convention avec le festival de Villeneuve en Scène, représentation auprès des instances publiques, interventions et coopération avec d'autres organisations professionnelles et institutions.
- Mohammed El Hassouni demande en quoi consisteront les missions de la stagiaire « chargée de mission sur l'international ».
- Sabine répond qu'il s'agit d'un travail de défrichage, dans un premier temps, qui consisterait dans le fait de recenser les expériences des compagnies à l'international, les attentes et propositions des membres en la matière, rechercher des financements disponibles. Toutefois, elle précise qu'il n'est pas réaliste d'envisager une pérennisation de ce poste à l'issue du stage, mais que c'est une perspective à avoir sur le plus long terme.
- Philippe Fenwick déclare que le site Internet constitue dorénavant la première image qu'une structure donne à des personnes s'intéressant à elle. Il est donc nécessaire de la soigner.
- Sabine rappelle que le site du CITI constitue aussi une plate-forme d'information et de ressources. Dans les évolutions du prochain site, il serait souhaitable de pouvoir télécharger les documents de convocation à l'AG, par exemple, ou de lister le contenu du centre de documentation du CITI sur le site. Ce travail se fera en lien avec HLM et leur projet de numérisation. Il donnera lieu par ailleurs à des échanges pratiques avec la documentaliste de HLM.
- Toujours en ce qui concerne HLM, en lien avec l'itinérance, les compagnies qui se sont déclarées itinérantes (249 au premier recensement, 183 après un tri plus sélectif effectué par HLM) apparaîtront en tant que tel dans le prochain Goliath, grâce à un index spécifique (commun aux différentes pratiques artistiques). Cela contribuera à la lisibilité du secteur.
- En ce qui concerne les interventions avec d'autres organisations : l'équipe de l'Arcade (agence régionale culturelle PACA) re-sollicitera le CITI ultérieurement pour son projet de Rencontres, la journée de formation à l'IDDAC est une expérience à renouveler ; le CITI a évoqué le projet de publier le dossier support remis à jour pour cette occasion ; une autre intervention est prévue au CNFPT fin juin à Strasbourg (co-animation d'un atelier sur la diffusion en milieu rural, en lien avec la FNCC). Les élus locaux et les fonctionnaires territoriaux constituent un « public » à sensibiliser sur le sujet de l'itinérance.
- Bruno Thircuir souhaite savoir si le CITI, pour cet atelier, compte faire intervenir un élu qui a déjà accueilli une structure itinérante, afin de montrer au public de l'atelier que ce n'est pas « dangereux » de programmer un spectacle itinérant dans sa commune.
- Sabine répond affirmativement ; la personne qui interviendra avec elle est quelqu'un qui a programmé

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

plusieurs fois la compagnie du Hasard (membre du CITI) dans une intercommunalité.

- Jean-Luc Grandrie informe l'assemblée que TV5 Monde va diffuser prochainement (dans les quatre prochains mois) un reportage sur la tournée des Tréteaux du Niger en France début 2007, d'une durée de 50 min. Ce reportage donnera une visibilité pour le CITI à l'international.

### **Mini-rencontres de membres du CITI au Mexique**

Michel Boccara présente son projet de rencontres au Mexique en août 2008, projet qui découle des 4<sup>es</sup> Rencontres de Crozon, et est évoqué à la fin du livret intitulé « Au bout du chemin ».

Ces rencontres s'organisent l'initiative de trois membres du CITI : le Cochon Souriant (Québec), Sexto Sol (Mexique), et Barteboc (Michel Boccara et sa compagne). Il renvoie au mail envoyé à la fin du mois de février par Martine Fordin, du Cochon, et Sergio Flores, de Sexto sol.

Quelques compagnies du CITI ont répondu à ce mail et déclaré vouloir se rendre au Mexique pour ce projet : la Troisième Main, Babylone, Fred Poty et sa Cie à l'Abordage, Conduite intérieure.

Le projet aura lieu du 12 au 26 août, en deux temps et deux lieux :

- Le premier temps se déroulera dans le Yucatan, organisé par Michel Boccara : les participants seront accueillis dans le village où il travaille depuis de nombreuses années, Tabi à 100 km de Mérida (recherches sur la culture Maya), la résidence sera construite dans une dynamique de mini-rencontre de compagnies membres du CITI autour d'une thématique intégrant la cuisine et le théâtre, en lien avec les rituels de préparation du cochon, « Des Mets et des Mots, Théâtre et Rituels ». Les participants seront en contact avec des compagnies et des artistes qui pratiquent un "théâtre paysan" (théâtre et rituels, contes, images, chansons...). Dans cette période, ont lieu des cérémonies autour des rituels de pluie et du cochon. Les compagnies présentes animeront, avec les enfants du village, des ateliers sur les thèmes de « théâtre et rituel » et « théâtre et cuisine ». Les propositions seront artistiques et culinaires. Le séjour dans le Yucatan : l'idée de cette résidence est de s'approcher de la culture Maya, de rencontrer les gens, la population, d'autres artistes, de créer ensemble autour d'une idée d'un « banquet spectacle ».
  - Le deuxième temps se déroulerait sur le territoire d'implantation de la compagnie Sexto Sol, à Cuernavaca dans l'État de Morelos (80km de Mexico). SextoSol a ouvert un petit lieu de diffusion "la Morada" et il sera possible de présenter les spectacles des cie étrangères. Par ailleurs, Sergio Flores est en contact avec d'autres lieux de diffusion dont l'Institut Culturel de Morelos qui se déclare intéressés par l'accueil de spectacles étrangers. A noter, que l'année 2008 est une année de la francophonie au Mexique.
- Bruno Thircuir estime que la présentation de ce projet au Mexique n'a pas sa place en Assemblée générale du CITI.
  - Sabine tempère les propos de Bruno en indiquant que des compagnies professionnelles aiment alterner la diffusion professionnelle et des moments, plus informels, de liberté d'inspiration pour aller rencontrer d'autres cultures et populations qui vivent et travaillent autrement. Les compagnies évoquées par Michel Boccara se sont toutes rencontrées via le CITI.
  - Michel Boccara trouve regrettable d'attendre d'avoir de l'argent pour faire des choses. Il y a un temps pour le travail et un temps pour le bénévolat, et il y a différentes façons de travailler. Il faut défendre un discours de structuration et de dé-structuration.
  - Pierre De Galzain pose le débat d'un point de vue philosophique, et déclare qu'il relève des notions de sphère publique/sphère privée telles que les décrit Hannah Arendt. L'Etat a pris beaucoup de place dans la sphère publique, mais avec un seul modèle de démocratie qui s'impose à tous. Les personnes qui revendiquent le droit de faire différemment se retrouvent de fait à la marge, car cette sphère a pris tout le pouvoir. C'est en cela qu'il est si dangereux de dé-structurer, d'être à la marge de nos jours.
  - Jacques Remacle rappelle que la culture se trouve pour l'instant encore dans une sphère publique, subventionnée. A cela s'ajoute la revendication professionnelle des acteurs. Ce débat sur le projet au Mexique doit donc de fait avoir lieu en dehors du temps de l'Assemblée générale.
  - Guillaume Douady estime que l'activité essentielle du CITI dans un proche avenir consistera dans le fait de sensibiliser les collectivités territoriales à l'itinérance, afin que ces instances achètent des spectacles aux compagnies, et que cela fasse vivre les artistes.
  - Michel Boccara revendique la nécessité de mener parallèlement les deux activités, l'une dans la sphère publique, l'autre privée. Les artistes ne peuvent pas limiter leur activité au seul fait de répondre aux demandes des institutions. Il faut développer, non pas un centre unique d'activités, mais plusieurs petits centres. Et le CITI doit défendre tout cela à la fois.
  - Philippe Fenwick évoque la nécessité dans laquelle se trouvent les artistes aujourd'hui d'inventer autre chose. Quand ces derniers passent plus de temps à faire de l'administratif que de la création, c'est

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

problématique. Il souhaite qu'un débat sur l'artistique puisse avoir lieu aussi au CITI.

- Bruno Thircuir déclare que les compagnies itinérantes, en Rhône-Alpes, sont en train d'arriver à prouver que leur fonctionnement est moins coûteux que celui d'une institution type scène nationale ou CDN. Moins coûteux en terme d'argent mais aussi en terme de temps. Et il faut absolument faire remonter aux instances publiques le fait que ce gain d'argent et de temps permet aux artistes itinérants de magnifier leurs spectacles, sur le plan artistique.

### **6.2. Projet d'orientations triennal (2008 à 2010)**

#### **Débat sur le projet d'orientation**

Guillaume Douady, référent du groupe de travail « année des Théâtres Itinérants », présente le projet.

Il renvoie tout d'abord aux orientations triennales qui se trouvent à la fin de projet d'activité 2008, pendant qu'on distribue aux membres de l'AG un document de 4 pages de présentation du projet.

L'objectif est de travailler dans le sens d'une meilleure connaissance et reconnaissance du théâtre itinérant, d'une structuration du secteur, pour aller vers une phase de médiatisation en 2010 autour des 10 ans du CITI et de l'année des théâtres itinérants.

Le CITI défend la création d'une aide à l'itinérance élargie à toutes les disciplines artistiques auprès de la DMDTS. Il est possible aussi que, dans le contexte actuel, cette aide ne voit pas le jour. L'idée de ce projet serait donc de rassembler sous un label commun (comme le « Temps des Arts de la Rue », « l'Année du Cirque » ou le « Printemps des poètes ») un certain nombre d'initiatives de compagnies qui se rassemblent pour créer un événement. L'événement lui-même mettra en lumière l'artistique, il ne s'agit pas seulement d'organiser des débats. Ce projet servira à la fois le projet des compagnies ainsi que le spectacle vivant itinérant dans son ensemble.

Une des propositions du groupe de travail serait de mettre en avant le projet de quelques compagnies représentatives du spectacle vivant itinérant.

L'un des objectifs de ce projet est de vendre le spectacle vivant itinérant sur les territoires, et de vendre les projets des compagnies qui existent depuis longtemps, afin de contrecarrer le discours de certains élus locaux qui considèrent l'itinérance et les équipements qui lui sont liés comme un effet de mode.

Débat avec l'assemblée :

- Bruno Thircuir pense qu'il ne s'agit pas d'un effet de mode. Il souhaiterait néanmoins en savoir plus sur l'identité des personnes/de la structure qui va labelliser les compagnies.
- JL Grandrie précise que les compagnies qui ne peuvent porter un projet seules se regrouperont sur un événement.
- Question de l'assemblée : si un budget se dégage pour mettre en œuvre ce projet, qui va redistribuer aux compagnies ? Qui est pilote du projet ?
- Guillaume convient qu'un certain nombre de points sur ce projet sont encore indéterminés, mais qu'à ce stade d'avancement, le groupe de travail et le CA du CITI ont besoin des retours de l'AG pour savoir si le projet avance dans la bonne direction.
- Gil Bourasseau estime que les compagnies itinérantes et le CITI ont une carte à jouer avec ce projet au sujet de l'interrégionalité. Le véritable enjeu est de mettre les Régions à la même table pour qu'elles fassent quelque chose ensemble.
- Sabine déclare que l'impact d'une Année des Théâtres itinérants dépendra notamment du fait que celle-ci sera déclarée par le Ministère, comme étant de son initiative. Le CITI ne peut donc pas labelliser dans la mesure où ce projet pourrait intéresser des compagnies non membres du CITI qui se reconnaîtraient dans la démarche. Par ailleurs, par rapport au projet « Le Temps des arts de la rue », le groupe de travail doit faire un tri entre ce qui pourrait être transposable ou non sur notre propre projet.
- Denis Morin-Piollet déclare qu'il serait souhaitable que le Ministère délègue au CITI la mise en œuvre de ce projet, car ce n'est pas à lui de faire le travail que le CITI fait depuis 10 ans.
- Sabine ne voit pas sur quels critères le CITI pourrait redistribuer l'enveloppe puisque ce n'est pas dans ses missions d'intervenir sur l'artistique.
- Hervé Haggai suggère de modifier les missions du CITI pour l'événement et d'oser faire des choix sur l'artistique.
- Pierrot précise que de toute façon, dans la mesure où le projet d'année des Théâtres itinérants intéressera d'autres compagnies non membres, le CITI ne pourra pas être le chambellan de ce projet.
- Pierre De Galzain prend l'exemple comparatif de l'année de Victor Hugo en 2002. Il y a bien eu une consultation sur le choix des acteurs participant au projet, mais au final tout fut décidé par une seule

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

personne dans un bureau ; il suppose qu'il faut s'attendre à un déroulement de ce type si le CITI n'est pas maître d'ouvrage du projet.

- Guillaume se demande aussi si le fait de confronter les projets les uns aux autres est si dangereux que cela en a l'air. Pour reprendre l'exemple du Printemps des Poètes, le CITI pourrait assumer le fait de recevoir une enveloppe, puis de choisir avec un comité de pilotage les compagnies auxquelles une somme sera attribuée. Tout repose, selon lui, sur la confiance que le CITI a dans ce comité. Il estime qu'il est moins risqué de se confronter les uns aux autres, avec les projets des compagnies, que de déléguer le choix des attributions au Ministère.
- John Kilby intervient pour faire une remarque plus pragmatique. Il déclare avoir entendu parler d'une éco-taxe européenne appliquée aux camions qui roulent sur les nationales et les départementales, qui entrera vraisemblablement en application en 2011, à hauteur de 0,12 cents/km. John suggère de réfléchir sur des moyens d'action dès maintenant afin d'être en avance sur un argumentaire face à cette taxe, par exemple par le renforcement des moyens d'équipement des compagnies. Sinon les compagnies en subiront le coût.
- Jacques Remacle remarque que la discussion est centrée sur le mode opératoire du projet, mais qu'il faut aussi réfléchir sur les objectifs et les problématiques à plus long terme. Il indique qu'en 2009, la FAR fêtera aussi ses 10 ans. Les administrateurs sont pour l'instant occupés à préparer cet anniversaire en s'interrogeant justement sur les objectifs, car le secteur reste très peu reconnu, et peu soutenu. Il faut adjoindre, selon lui, par ailleurs, une réflexion qui porte aussi sur les relations internationales, et trouver des ponts entre les réflexions et les projets de la FAR, et ceux du CITI. Il indique qu'en 2010, la Belgique présidera la Communauté européenne.
- Pierre De Galzain souligne le fait que le débat est parti sur un présupposé virtuel, puisque l'enveloppe dont parle l'Assemblée n'existera peut-être jamais.
- Napo souhaite que dans la façon d'aborder ce projet, la différence entre l'année des théâtres itinérants et les 10 ans du CITI soit réellement faite. Pour défendre les théâtres itinérants, le CITI propose qu'il y ait une année spécifique dédiée à ces pratiques, mais cela ne signifie pas que son organisation revient au CITI. Dans cette optique, l'amalgame entre le projet d'année des Théâtres Itinérants et les 10 ans du CITI n'a pas de sens par rapport à l'objectif selon lui.
- JL Grandrie rappelle que l'on peut choisir de « ne pas choisir ». Les objectifs à long terme (2011-2015) sont en effet très importants : le CITI doit amener des questions en chantier, à débattre, sur la place publique. Cela ne le dispense pas de faire des choix, c'est-à-dire de faire un « montage » pour que la palette des pratiques existantes soit représentée. Une fois les compagnies recensées selon leurs projets, on saura ce qu'il y a à faire en terme de communication.
- Ophelie Deschamps déclare que la compagnie Attention Fragile a pour projet de fêter ses dix ans en 2010, et que cela pourrait constituer un relais.
- Bruno Thircuir déclare qu'il est important de défendre auprès des partenaires que l'itinérance n'est pas un effet de mode, qu'elle s'institutionnalise même, et que ses acteurs produisent une vraie réflexion derrière. Il revient tout juste d'un festival itinérant africain, au Bénin ; les organisateurs du festival viennent de demander à sa compagnie de fabriquer une structure itinérante pour 2010 ; ce festival pourrait donc constituer un endroit relais pour le projet d'année des Théâtres Itinérants.
- Sabine fait un bref retour sur les rendez-vous qu'elle a eu avec différents CDN et CDR la semaine passée avec Frédéric Poty, dans le cadre de la préparation du projet de rencontre professionnelle à Villeneuve : Centre Dramatique Régional Poitou-Charentes (personne rencontrée : Vincent Gatel, administrateur) ; La Comédie de St Etienne, Centre Dramatique National (personnes rencontrées : Jean-Claude Berutti, co-directeur et Ludovic Rogeau, secrétaire général) ; La Comédie de Valence, Centre Dramatique National (personne rencontrée : Isabelle Nougier, responsable de la Comédie itinérante). Le projet d'année des Théâtres Itinérants a été abordé et ces institutions ont été questionnées à ce sujet, pour déterminer si elles seraient intéressées par le fait de s'associer à un tel projet. Le lien reste à développer.
- Pierrot propose que chaque compagnie fête son anniversaire cette année-là, qu'elle ait 3 mois, 5 ans ou plus.
- Gil Bourasseau fait une comparaison entre les compagnies itinérantes et les institutions. Si ces dernières peuvent s'avérer être de respectables partenaires de travail, il n'en demeure pas moins qu'en milieu rural, elles peuvent proposer aux communes des spectacles gratuits avec 6 comédiens qui jouent dedans, alors que les compagnies ne le peuvent pas, et « ne font pas le poids » face à cette réalité.
- Philippe Fenwick rappelle qu'il appartient au CITI de faire évoluer les pratiques de ces institutions.
- Laurent Ballay demande quelles sont les véritables différences de ce projet d'année des Théâtres Itinérants par rapport aux Convergences.
- JL Grandrie déclare que le fait de s'appuyer sur des organisations existantes a l'avantage de dégager le

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

projet d'un risque financier. Il s'agit juste de mutualiser la communication, et d'inviter les interlocuteurs et partenaires à venir à certains endroits.

- François Colombo rappelle la nécessité d'engager un travail de fond sur la structuration professionnelle (recensement des ressources par exemple) avant d'engager le CITI à aller plus loin, afin qu'il en reste quelque chose après. Il faut aussi intégrer dans les paramètres de faisabilité du projet le fait que le CITI a toujours un budget aléatoire, qui repose sur des administrateurs bénévoles dont le premier travail est de gérer leur propre compagnie.
- Fred Poty déclare être d'accord sur le principe, mais il estime que si le CITI n'est pas arrivé à une maturité de réflexions au bout de 10 ans d'existence, s'il n'anticipe pas les prochaines mutations économiques et sociales, cela signifiera selon lui un échec.
- Sabine répond que ce travail de structuration est prévu pour les années à venir (voir le projet triennal d'activité), cela signifie que l'équipe permanente va prioriser le travail de terrain.

A ce stade du débat, il serait souhaitable que l'assemblée réponde aux questions suivantes : les membres se reconnaissent-ils dans les objectifs médiatiques du projet ? Il faut aussi répondre à la question de la sélection des projets des compagnies, savoir à qui elle revient ?

- JL Grandrie demande à l'Assemblée de répondre sur les points suivants : ce projet est-il une bonne piste ? le groupe de travail recensera ensuite quelles compagnies seraient prêtes à être organisateur artistique (un événement) et/ou technique (débat, rencontre professionnelle) ? Viendra ensuite le temps « administratif » de rédaction du dossier pour le Ministère.

**Vote pour les orientations prises sur ce projet**, telles que présentées dans le document de travail :

- **L'orientation du projet est validée** à la majorité des voix moins 4 abstentions.

**Vote pour permettre au groupe de travail de poursuivre ses propositions :**

- **La mise en œuvre de la suite du projet par le groupe de travail est validée** à la majorité des voix moins 4 abstentions.

**Vote pour le projet d'adjoindre aux projets artistiques des rencontres plus « techniques » :**

- **Les rencontres artistiques et professionnelles sont validées** à la majorité des voix moins 5 abstentions.

### **Projet de publication évoqué à la dernière Assemblée générale**

- Philippe Pujas pense qu'à partir du moment où la charte est rédigée, c'est le signe que le moment est venu de faire quelque chose. Il se propose de faire une enquête longue sur les théâtres itinérants : être reçu par les compagnies, les interviewer. Il pourrait être en mesure de publier un livre fin 2009. Il voit aussi cela comme un bel objet, riche en photographies. Il précise toutefois que ce livre sera porté par un regard extérieur, lui en l'occurrence, et qu'il ne portera donc pas l'estampille « CITI ».
- Michel Boccara estime qu'il n'est pas souhaitable d'engager le projet avant d'avoir trouvé l'éditeur. Il pense que le CITI devrait aussi garder la maîtrise intellectuelle du livre, et pour cela ne pas solliciter un auteur extérieur.
- Sabine intervient pour dire qu'il est nécessaire, avant de trouver un éditeur, de travailler en amont le projet afin qu'il soit « présentable » à un éditeur. Or c'est ce que nous n'avons pas réussi à faire à ce jour. La proposition de Philippe Pujas est intéressante à plusieurs titres : d'une part dans la mesure où ce n'est pas tout à fait quelqu'un d'extérieur au CITI, puisqu'il en est membre, qu'il suit le CITI depuis le début, a été rédacteur en chef des actes de Mitry-Mory (2<sup>es</sup> Rencontres du CITI) et qu'ainsi des relations de confiance ont été tissées avec lui. D'autre part parce qu'il est lui-même éditeur et qu'il assumerait ainsi l'ensemble du projet. Ainsi, ce projet lui semble pouvoir rejoindre celui évoqué lors de la précédente AG du CITI. Ces deux projets pourraient n'en faire plus qu'un.
- Philippe Fenwick précise que le projet de livre portait sur les théâtres itinérants en général ; il ne s'agira pas d'un livre sur le réseau CITI.
- Pierrot rappelle qu'à ce stade, on ne peut pas déterminer le contenu du livre, et que les forces internes du CITI ne pourraient le faire d'ici la fin de l'année car elles seront occupées ailleurs. En ce sens, la proposition de Philippe Pujas est intéressante, car elle soulage le CITI tout en demeurant proche de ses objectifs avec ce livre.

En conclusion : en ce qui concerne le CITI, le projet d'édition est pour l'heure suspendu par manque de propositions et de moyens concrets. A voir plus tard s'il est toujours considéré comme nécessaire aux côtés

*Centre International pour les Théâtres Itinérants*

de la publication que se propose d'éditer Philippe Pujas.

\*\*\*\*\*

*Matin : 10 h – 13 h*

Les membres arrivés le matin, et qui n'étaient pas là la veille, se présentent : Alexandra Ulliel, administratrice de la compagnie Escale, Elise Gluck, administratrice de l'Art Mobile, quelques artistes invités par le Théâtre des 7 Sources.

Des membres présents la veille sont en revanche absents ce jour. Certains ont donné leur pouvoir.

Il faudra donc procéder à un recompte des voix avant le vote pour le renouvellement du CA, en début d'après-midi.

### **Point sur le festival « Villeneuve en Scène »**

*[point informatif lié aux projets d'orientation 2008 : Fred Poty n'étant pas encore arrivé la veille au moment de présenter ce point, celui-ci a été reporté]*

Fred Poty évoque le projet de convention qui liera officiellement le CITI au festival ; cela permettra au CITI d'avoir une visibilité plus nette le temps du festival, par l'organisation de rencontres avec le public et d'une journée d'information sur les théâtres itinérants, en lien avec la DMDTS.

Le festival fonctionne avec de l'argent public (budget de 160 000 €), avec la même équipe municipale à ceci près que l'élu(e) à la culture a changé récemment, que le nouvel adjoint est assigné dans un « pôle culture », et que le festival lui-même dépend dorénavant d'un conseiller municipal. La création d'un poste de DAC est à l'étude.

Une discussion avec la mairie doit donc d'abord avoir lieu avant de signer la convention tripartite CITI-festival-Ville. Fred Poty déclare avoir peu de marge de manœuvre dans son budget. La programmation de l'édition 2008 est bouclée, mais l'avenir du festival pour les prochaines années est incertain.

## **7. Débat sur la situation des compagnies en régions**

Philippe Fenwick introduit le débat en déclarant que si les DRAC sont amenées à disparaître, les compagnies vont avoir davantage les Régions pour interlocuteur principal.

Le Président demande donc à l'Assemblée de faire part de la situation des compagnies en régions : quels rapports les compagnies entretiennent-elles avec les collectivités ?

### **Situation en Région Centre**

Alexandra déclare qu'il existait une aide à l'itinérance, accordée par la Région, mais qu'elle a été supprimée. L'itinérance constitue maintenant une ligne spécifique du conventionnement des compagnies, c'est le cas pour la compagnie Escale.

Les subventions d'investissement ont néanmoins été maintenues par la Région. A sa connaissance, 4 compagnies en bénéficient : Escale, le Lamparo, les Moralès, le Cheptel Aleïkoum. La Cie Escale n'a pas de lien avec la Cie du Hasard et ne sait donc pas ce qu'elle devient en termes d'itinérance.

L'agence régionale s'appelle Culture O Centre et existe depuis environ un an. L'agence gère la partie « aide à la création » du budget régional. Elle organise des petits-déjeuners thématiques, l'itinérance sera d'ailleurs le thème abordé en novembre prochain.

### **Situation en Région Rhône-Alpes**

Les compagnies du CITI présentes dans cette Région sont Trib'alt, Alter-Nez, la Fabrique des Petites Utopies et Circus Théâtre.

Guillaume Douady a l'impression d'une situation très contradictoire en Région du point de vue des Cies itinérantes. A la fois elles ont des difficultés à être programmées dans les théâtres, ainsi que des difficultés économiques. Dans le même temps, le chapiteau de l'Isère et les implantations de la Fabrique des Petites Utopies ont contribué à « creuser un sillon » ; les communes se sont de plus en plus habituées à recevoir des Cies itinérantes. Alors que les Cies jouant dans les circuits classiques ont quant à elles de plus en plus de mal à jouer.

### **Situation en Région PACA**

Ophélie Deschamps explique que deux comités d'experts ont été annulés récemment, et qu'il n'y aura pas d'autres Cies conventionnées en PACA. Le Préfet ne révèle pas clairement quelles sont ses marges de manœuvre. A priori il ne doit pas en avoir beaucoup puisque ce sont toujours les mêmes compagnies qui sont conventionnées et que cela bloque la possibilité de conventionnement pour les autres compagnies.

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

### **Ile-de-France**

Gil Bourasseau déclare ne pas recevoir directement d'aide à l'itinérance de la Région où sa compagnie est implantée. Toutefois, il est missionné par sa Région pour cela, puisque le projet d'itinérance de l'Art Mobile sur la Grande Couronne Ile-de-France a été accepté. Il n'est pas conventionné avec la Drac. Il essaie, avec le Synavi, et en lien avec Arcadi, de travailler sur la mutualisation, mais cela s'avère difficile sur le terrain, ne serait-ce que pour des locaux. Les lignes d'action Culturelle et Politique de la Ville n'existent même plus au niveau du Département de l'Essonne.

### **Midi-Pyrénées**

Laurent Ballay regrette que la Région Midi-Pyrénées ait si peu de compagnies itinérantes, alors que c'est l'une des plus grandes Régions de France en terme de superficie. A sa connaissance il ne reste que l'Agit [*ndlr. et le Petit Théâtre de pain*]. Le Théâtre Itinérant de la Cabane est en sommeil et l'Oboubambulle a arrêté ses activités. La DRAC lui a fait part de ses doutes quant à son existence même dans quelque temps et de la consigne reçue de ne pas toucher aux budgets des institutions, ce qui confirme que les compagnies indépendantes seront les premières touchées par la baisse des crédits.

L'Agit n'est pas conventionné par la Drac. La Région avait quant à elle arrêté de conventionner les compagnies. Actuellement le conventionnement revient à l'ordre du jour, mais avec un budget trop peu ambitieux selon lui. Pour l'instant les critères de conventionnement sont relativement calqués sur ceux de la DRAC, à savoir l'excellence artistique. La Région Midi-Pyrénées ne dispose pas d'une agence régionale. L'Agit a été par le passé conventionné par la Région sur le critère d'itinérance, mais ce n'est plus le cas aujourd'hui : les critères sont davantage artistiques.

La question de l'interrégionalité avait été un peu abordée via le CITI, il y a quelques années, mais les réflexions sur le sujet n'ont pas avancé de manière significative depuis.

### **Languedoc-Roussillon**

Fred Poty déclare qu'en terme d'interrégionalité, la situation est aberrante : son festival en Languedoc est à la frontière de deux autres Régions (PACA et Rhône-Alpes), mais il ne peut pas pour autant justifier son action sur les trois Régions, car le dialogue entre ces collectivités, pour l'instant, n'existe pas.

### **Belgique**

Jacques Remacle trouve qu'une comparaison entre la France et la Belgique ne s'impose pas car la France n'est pas un pays fédéral. En Belgique, on s'est intéressé plus tôt à ces questions parce que la taille du pays entraîne de fait cette réflexion. En France, on commence à aborder ces questions, mais on part de la décentralisation administrative.

Toutefois, il pense que le CITI doit être en mesure, pour l'année des Théâtres itinérants, de faire des propositions en la matière. Les zones transfrontalières sont particulièrement importantes car elles comprennent des équipements attirant des populations de chaque côté de la frontière. Il faudrait faire un suivi de la coopération transfrontalière dans la lignée de Luxembourg 2007.

### **Tréteaux de France**

Jean-Luc Grandrieu pense que seuls les réseaux nationaux importants seront préservés dans les années à venir. D'ici-là, les professionnels qui n'en font pas partie sont appelés à disparaître. A cela s'ajoute les problèmes d'entrée-sortie des territoires. Le siège social fait blocage. En dehors du réseau professionnel labellisé, l'autre solution est de rencontrer directement les élus. D'où l'intérêt d'appuyer sur eux l'année des théâtres itinérants. Il trouve qu'aujourd'hui, paradoxalement, les élus constituent les meilleurs alliés de l'itinérance, alors qu'il y a parfois de la méfiance à leur rencontre.

## **8. UFISC**

- Bilan des 4 années d'adhésion du CITI à l'UFISC, questions/réponses et débat avec les membres
- Questions d'actualité (mobilisation du 29 février dernier : et après ? Prud'hommes...)

Shirley présente le bilan des quatre années de missions accomplies au sein de l'UFisc en représentation du CITI. Elle souhaite faire ce bilan à la fois pour rendre compte de son action et pour rendre l'UFisc plus concret.

L'Union Fédérale d'Intervention des Structures Culturelles a été créée en 1999, suite à l'instruction fiscale de 1998 (assujettissement des associations culturelles à la TVA).

Le CITI a adhéré à l'UFISC en 2001. François COLOMBO était missionné pour le représenter.

En 2004, Shirley s'est vue confier une mission de représentation du CITI au sein du CA de l'UFISC.

Quatre ans plus tard, Shirley présente le bilan de sa mission afin à la fois de rendre compte de son action et des bénéfices que cette contribution a apportés au développement du CITI. Trop souvent l'UFISC apparaît

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

comme une instance suprême où l'on délibérerait en haut-lieu. Pourtant l'UFISC est une association comme le CITI, avec une quinzaine de bénévoles autour d'une table et tout récemment un salarié.

### Les travaux effectués

*Mars 2004 : 1<sup>er</sup> galop d'essai et 1<sup>er</sup> investissement.*

**Proposition d'intégrer un projet porté par l'association RELIER dans le cadre d'un programme européen (EQUAL).** Le projet portait sur les problématiques de l'emploi artistique et culturel et la précarité socio-économique du secteur. Il s'agissait de mettre en place un travail d'étude et d'expérimentation à partir de cas concrets avec la perspective de dégager des bonnes pratiques pour l'amélioration de l'emploi artistique et culturel.

Ce projet n'a pas abouti faute de solidité structurelle du porteur de projet.

*A partir d'Octobre 2005 : 2<sup>ème</sup> investissement*

**Proposition de constituer et de coordonner un groupe travail pour la rédaction d'un manifeste qui était toujours resté en chantier.** Ce projet a associé des chercheurs et des acteurs et c'est après plus d'un an de travail que le manifeste de l'UFISC pour une autre économie de l'art et de la culture a vu le jour en janvier 2007.

**Pour l'UFISC :** ce travail a eu pour conséquences d'apporter une pierre à sa **structuration** et à son **identification** dans le secteur professionnel et socio-économique.

**Pour le CITI :** ce travail a contribué à son **intégration** au sein de l'UFISC et à sa **reconnaissance** en tant que véritable acteur de la construction de l'UFISC. Il a également permis de **travailler régulièrement avec la Fédération des Arts de la Rue et le Syndicat du Cirque de Création** et de définir des problématiques communes portées notamment dans le Manifeste.

La rencontre Fédé/SCC/CITI à Aurillac le 22 août 2007 est un aboutissement de ce travail commun.

Le groupe de travail continue de se réunir car le Manifeste est de nature évolutive. Il se modifie et se complète au fur et à mesure des échanges, critiques, commentaires qu'il suscite. Ainsi un groupe de travail régulier est chargé de centraliser, d'étudier et de formaliser ces contributions. Des interviews ou rencontres avec des personnalités (chercheurs, acteurs, élus...) sont organisées pour permettre au groupe de travail de bénéficier d'un **regard extérieur** sur les réflexions qu'il porte ou de **bénéficier d'un savoir de spécialiste ou d'une contribution plus technique.**

*A partir d'Octobre 2006 : 3<sup>ème</sup> investissement*

**Présentation, diffusion du Manifeste et représentation de l'UFISC auprès des acteurs et des institutions du secteur de l'art et de la culture.** Parallèlement au travail de rédaction du Manifeste, cet autre travail s'est mis en place naturellement et progressivement. La justesse et le caractère innovant du Manifeste ont suscité l'intérêt et l'engouement des personnes et des organisations de l'art et de la culture, mais également celui du secteur de l'économie sociale et solidaire, dans lequel la culture est très peu présente.

### Calendrier des rencontres

- Octobre 2006 : Rencontres professionnelles « Economie & culture » organisé par le collectif COUAC à la Grainerie à Toulouse
- Janvier 2007 : Rencontre acteurs et chercheurs « Culture et économie solidaire » organisée par le CNAM, Opale et l'UFISC au CNAM à Paris
- Mars 2007 : Séminaire « Spectacle vivant et politiques culturelles : enjeux et perspectives territoriales » organisé par l'Observatoire des Politiques Culturelles (Grenoble) et l'IDDAC (Bordeaux) à Bordeaux
- Octobre 2007 : Rencontre « Culture et Economie solidaire » organisé par le collectif Happy Culture à Grenoble
- Novembre 2007 : Journées d'étude et de mobilisation de l'économie sociale et solidaire sur le thème « le travail en question » organisé par les Ecosolies à Nantes
- Décembre 2007 : Week end européen organisé par l'Autre Canal à Nancy sur le thème « Politiques publiques et musiques actuelles en Grande Région

**Pour l'UFISC,** ce travail a permis de **nourrir la réflexion**, d'aller sur le terrain pour faire évoluer des concepts et des idées à la lueur des pratiques, de **créer des dynamiques fédératives** sur le plan local, de **repérer des expériences ou des structures** qui ont mis en place d'autres modes d'organisation, de production ou de diffusion

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

Décembre 2006 : Mission pour une étude

Il s'agissait d'évaluer les liens possibles entre les DLA et les réseaux associatifs dans le secteur de l'art et la culture en Haute-Normandie. Ce travail a été défini dans le cadre de la convention signée entre le CNAR Culture (opérateur délégué Opale) et l'UFISC qui a pour but de promouvoir, développer et améliorer les DLA au service du secteur associatif de la culture.

Janvier 2007 : 4<sup>ème</sup> investissement

Shirley prend maintenant en charge un groupe de travail autour des économies plurielles, élargies à l'économie solidaire.

**Ce groupe permet à l'UFisc** d'avancer dans sa réflexion pour inscrire les activités artistiques et culturelles dans le cadre de l'économie sociale et solidaire, de s'enrichir des expériences dans d'autres secteurs d'activités, s'associer à un mouvement collectif plus large afin d'avoir un poids politique.

Pour le CITI, cela permet de nourrir une réflexion autour du fonctionnement des structures mobiles et de leurs problématiques. En cette période de crise du secteur, il est temps de pérenniser ces lieux de production et de diffusion, de trouver d'autres modes d'organisation pour les gérer, d'autres modes de diffusion et de production. Il y a un véritable enjeu pour le CITI de valoriser et défendre le rôle que les structures itinérantes jouent dans la diffusion des œuvres car le diffuseur est toujours plus puissant que le producteur quel que soit le secteur d'activités économiques.

Il est également important de se préoccuper du public, des citoyens, des habitants comme troisième interlocuteur dans les débats que nous avons avec nos institutions. Les associer, nous permettra d'avoir une force face aux élus et les personnels administratifs qui travaillent pour eux car il ne faut jamais oublier que les élus sont au service des citoyens.

### Questions de l'Assemblée

Philippe Fenwick demande comment l'UFisc peut intervenir dans le problème d'absence de comptabilisation officielle des publics de l'itinérance.

Patricia Coler déclare que l'UFisc travaille justement en ce sens, via un comité de pilotage sous tutelle de la DMDTS, et aux moyens d'outils participatifs. Il y a un groupe de travail interne sur l'évaluation qui est en place, ainsi qu'un groupe de travail sur l'observation dans le cadre des Entretiens de Valois.

JL Grandrie déclare que la première difficulté est de quantifier et de qualifier ce public car les structures itinérantes, par essence, bougent tout le temps. Le nombre de structures d'accueil touchées est aussi une donnée importante, ainsi que les statistiques géographiques : où est-ce que les théâtres itinérants vont jouer, qui sont leurs interlocuteurs.

Céline prend la suite de Shirley pour présenter une synthèse des missions travaillées à l'UFisc en 2007, auxquelles elle a participé, et analyser quelles répercussions elles ont eu sur le CITI.

- En 2007, l'UFisc a poursuivi ses réflexions autour des notions d' « **économie sociale et solidaire** » et de « **tiers secteur culturel** » appliquées au champ culturel (en collaboration avec des chercheurs). Le texte de référence, devenu en mars dernier le Manifeste « Pour une autre Economie de l'art et de la culture », a subi deux modifications, dont l'enregistrement en *Creative Commons* qui lui permet d'être libre d'utilisation.
- L'UFisc a par ailleurs poursuivi ses réflexions sur la **production collective de données sectorielles autour des problématiques liées à l'emploi et à l'entreprise artistique et culturelle**. L'Application concrète au CITI fut l'appel à expériences lancé en juillet dernier sur la multiplication des contrôles des intermittents et des structures.

Suite à la publication du Manifeste, trois chantiers de réflexion se sont mis en place afin d'élaborer des diagnostics et faire des propositions concrètes :

- le chantier « économie plurielle », dont l'application concrète au CITI fut les diverses interventions de Shirley et Patricia dans différents débats et rencontres professionnelles sur l'économie solidaire à travers la France pendant l'année 2007 pour présenter le Manifeste, ainsi que participation aux groupes de travail du Mouvement pour l'Economie Solidaire (MES) et du Collectif pour l'Economie Solidaire en Ile de France (CESIF), structures auxquelles l'UFisc est adhérent par ailleurs.
- le chantier « évaluation »
- le chantier « économie politique » qui débutera prochainement

Pour chaque chantier, l'UFisc organise des plate-formes d'information pour ses membres (ex : journée sur la LOLF, en lien avec le Cnar et la Cofac).

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

- Dans le domaine de l'**observation**, une « Charte/label sur l'observation participative et partagée » pour favoriser les démarches d'observation et d'analyse de notre secteur, est à l'étude. Engagée initialement par la Fédurock (projet Copalys), l'objectif est de mutualiser les données et les moyens d'analyse entre membres de l'UFisc, mais aussi de maîtriser la production des données concernant les professionnels du secteur. Cette mission est développée en partenariat avec Opale-CNAR Culture.

L'enquête que le CITI mène en ce moment avec Opale s'inscrit dans cette dynamique. Le SCC et la Fédé ont été contactés pour faire passer l'enquête dans leurs réseaux ; ces fédérations seront associées d'une manière ou d'une autre à la rencontre de juillet (festival de Villeneuve). Par la suite, l'observation sera élargie à toutes les structures de l'UFisc avec un questionnaire qui comprendra un tronc commun de données entre les différentes organisations, puis des questions spécifiques à chaque organisation. La coopération avec le SCC et la Fédé, pour l'enquête CITI-Opale constituera donc un terreau d'expériences et de réflexions pour la mise en place du projet commun.

- En matière de **représentation professionnelle**, l'UFisc siège dans divers organes professionnels : le Conseil National des Professions du Spectacle (CNPS), le Comité de Suivi parlementaire sur l'intermittence du spectacle. L'UFisc a engagé par ailleurs un dialogue avec la Fédération des Employeurs du spectacle vivant (FEPS). Et depuis février 2008, l'UFisc, par l'intermédiaire de Flavie Van Colen (RIF), siège au CA des Congés spectacle.

L'UFisc a été nommé en mars 2007 au Conseil National de la Vie Associative (CNVA). Le CNVA est l'instance consultative auprès du Premier Ministre qui émet un avis sur les projets de texte législatifs ou réglementaires qui lui sont soumis et propose des mesures visant au développement de la vie associative. Le conseil a été mis en place le 13 décembre 2007. L'UFisc y est représenté par son président Louis Joinet.

- En ce qui concerne le **développement interne** de l'association, l'UFisc a emménagé dans la Maison des Réseaux en février dernier, où elle partage ses bureaux avec le SCC, le RIF, Actes-If, la Fédé Ile-de-France, le Synavi et Zone Franche. Des espaces de travail ainsi que du matériel administratif y sont aussi mutualisés. De fait, le CITI dispose de salles de réunion disponibles sur Paris, ainsi qu'un espace d'échanges informels avec les autres organisations membres.

Ce développement interne s'est traduit par une hausse du barème des cotisations (0,1% des produits de l'année n-1). Le CITI paye maintenant 150 € de cotisation annuelle à l'UFisc (contre 80 € les années précédentes avec l'ancien barème).

Le site Internet de l'UFisc est actuellement en construction ; il sera un lieu ressources et une plate-forme d'échanges (forum en ligne).

Enfin, une coordinatrice a été embauchée en avril 2007 ; elle est passé à plein temps en fin d'année 2007, il s'agit de Patricia Coler.

### Questions de l'Assemblée

- Gil Bourasseau s'interroge sur les modalités de repérage des spectateurs qui aiment le spectacle vivant et qui seraient susceptibles de soutenir les revendications professionnelles des membres de l'UFisc.
- Shirley l'informe que lors de la manifestation du 29 février dernier, l'UFisc a justement rencontré une association de spectateurs.
- Gil Bourasseau trouve que la fin d'un spectacle constitue une occasion pour les artistes d'interpeller les spectateurs pour un soutien, un investissement, une pétition ;
- Fred Poty est d'accord sur la nécessité et l'importance de la partie technique des missions de l'UFisc mais se questionne sur la partie militante : il regrette que l'argumentaire développé à ce jour ne lui donne pas les outils pour faire changer d'avis quelqu'un qui n'est pas convaincu. Par exemple sur la nécessité de fonctionner davantage sur le mode de l'économie solidaire, ou ne serait-ce que sur le fait de s'intéresser à cette réflexion. Il invite l'UFisc à développer davantage ses argumentaires.
- Patricia Coler rappelle que le Manifeste est un texte évolutif, qui contient à la fois des valeurs, des modes de fonctionnements et des objectifs. Il y a donc des choses sur lesquelles les structures se retrouvent toutes, des consensus, et d'autres qui vont être amenées à évoluer parce qu'elles suscitent des controverses. Le secteur de l'économie plurielle fait savoir comment il se positionne, ce qu'il défend. Du point de vue de l'UFisc, les acteurs culturels sont amenés à rencontrer ce secteur via les problématiques associatives, de fiscalité, de droit du travail, mais également en rencontrant les employeurs de l'économie sociale et solidaire pour voir comment ça se passe et ce qu'ils revendiquent.
- Philippe Fenwick demande si la mobilisation du 29 février, qui se positionnait contre le désengagement de l'Etat, a donné lieu à des propositions.
- Patricia Coler explique qu'il s'agissait d'une mobilisation d'urgence, qui a permis à l'UFisc de toucher le secteur culturel largement, bien au-delà des secteurs représentés en son sein, comme le cinéma, l'éducation populaire, les arts plastiques. Aujourd'hui l'UFisc est entrée dans une phase d'émission de propositions. Le but est d'aller plus collectivement dans cette mobilisation et dans ce dialogue avec les populations, mais ce

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

temps de prise de contact est plus long, moins visible dans un premier temps. C'est pourquoi elle appelle les acteurs de cette Assemblée à rester mobilisés.

- Laurent Ballay demande un point d'actualité sur le Numéro d'objet.

Patricia Coler présente ensuite les **Entretiens de Valois** : thématiques des différents groupes, participants, objectifs. Elle informe l'Assemblée qu'un forum d'échange sera bientôt mis en ligne. Elle indique à l'Assemblée que l'objectif de l'UFisc n'est pas de se perdre dans ces Entretiens. Il s'agit d'une réflexion intéressante à mener, mais il ne faut pas en attendre un revirement de la politique culturelle actuelle.

Pour finir, Patricia présente un point sur les **Prud'hommes**. L'opération a lieu en association avec l'USGERES (employeurs de l'économie sociale). Si l'économie sociale et solidaire n'est pas reconnue à l'heure actuelle, c'est parce qu'elle n'est pas présente dans les accords Inter-branches. Le score fait par ce secteur aux dernières élections Prud'hommes est en ce sens très intéressant, car il démontre la nécessité à ce que ce secteur soit aussi représenté car représentatif. Cette élection aura lieu le 3 décembre 2008. Il est important de s'inscrire sur les listes électorales en tant qu'employeurs car chaque voix compte : la représentation se fait à la proportionnelle. Le problème actuellement est que peu d'employeurs s'inscrivent.

### 9. Questions diverses

*[point reporté après les élections au Conseil d'Administration]*

*Après-midi : 15h – 16h30*

### 10. Renouvellement du Conseil d'Administration (CA renouvelé par tiers)

- Décompte des voix : sur ce 2<sup>ème</sup> jour d'Assemblée Générale, les voix et pouvoirs sont recomptés. Le total des votants est de 43, présents et pouvoirs confondus.

Guillaume Douady commente la fiche explicative pour le renouvellement du CA.

- Démissions, administrateurs sortants, appel à nouvelles candidatures

#### Sortants et démissionnaires :

- Le Rideau Attelé (Compagnie itinérante) est sortant, mais peut se représenter
- Stéphane Delvalée (Compagnon de Route) est sortant, mais peut se représenter
- Fabrice Thuriot (Compagnon de Route) est démissionnaire pour raisons de disponibilité
- la Compagnie des Champs (Compagnie itinérante) est démissionnaire pour raisons de disponibilité.
- Pierre De Galzain (Compagnon de Route) déclare qu'il souhaite se présenter au CA.

#### Candidats :

*En tant que représentant des Compagnies itinérantes :*

- Le Rideau Attelé (Pierrot Heitz, 2<sup>ème</sup> mandat)
- Tribalt (Stéphane Delvalée, Julie Le Strat)
- Le Théâtre des Sept Sources (François Colombo, Nicolas Billom)
- Les Pile ou Versa (Daniel Lawless et Robin Vargoz)

*En tant que représentant des Compagnons de Route :*

- Pierre de Galzain

#### ▪ [Présentation des candidats

- Pierre de Galzain (compagnon) : convaincu par la Charte, il pense que l'année des Théâtres Itinérants sera un point de départ pour un projet itinérant de sa cie. Bien que cela fasse 30 ans qu'il est dans le théâtre, son projet initial a toujours été itinérant. Il a le projet de créer une école d'acteur en milieu rural pour retrouver des processus naturels de création dans le travail de l'acteur.
- Guillaume Douady a été chargé par la compagnie Pile ou Versa d'exprimer leurs motivations à se présenter au CA : c'est une compagnie qui a déjà fait partie du CA du CITI, lorsque Marthe Gatouillat était leur administratrice. Ils souhaitent de nouveau s'investir dans le CITI et sont intéressés par les projets d'orientation que nous venons de voter. Les référents au CA seront Daniel et Robin.
- Stéphane Delvalée explique les raisons pour lesquelles Trib'alt a changé de collègue au dernier CA : il

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

s'agit d'un collectif de 5 compagnies qui mutualisent un chapiteau pour leurs tournées. Il n'est donc plus adhérent du CITI à titre personnel.

- Pierrot Heitz est administrateur sortant mais souhaite se représenter au CA, si toutefois ce n'est pas au détriment d'une nouvelle candidature. Il fait remarquer que lorsqu'il y a un renouvellement au CA, cela crée une dynamique qui fait bouger les choses. Il souhaite que le CA soit représentatif de toutes les structures, les petites et les grandes.
- François Colombo, du Théâtre des 7 Sources, a été membre du CA du CITI au démarrage de l'association. Il a assisté au dernier CA le 10 mars et trouve que les choses évoluent au CITI, qu'elles avancent dans le bon sens ; c'est pour cette raison qu'il souhaite de nouveau intégrer le Conseil d'administration de l'association. Il souhaite que le CITI trouve un équilibre entre les intentions d'« évènement » et ceux de « structuration » du réseau. Il a par ailleurs un projet d'itinérance et d'implantation de son chapiteau dans un espace spécifique sur la communauté d'agglomération de Fresnes. ]

- Dépouillement du vote et résultat :

### **Compagnies itinérantes**

Le Rideau attelé est élu avec 36 voix.

Le Théâtre des 7 Sources est élu avec 39 voix.

La cie Pile ou Versa est élue avec 32 voix.

Trib'alt est élu avec 35 voix.

### **Compagnons de route**

Pierre De Galzain est élu avec 24 voix.

### **[Questions diverses]**

Laurent Ballay présente le projet de l'Agit d'ouvrir une école de Théâtre Itinérant sur Toulouse, qui intégrerait le cirque (en lien avec le projet plus général de la Grainerie, lieu de résidence de la Compagnie). L'Agit souhaite pour cela acquérir un plus petit chapiteau. Le public de cette école pourrait être issu du milieu rural et urbain sensible (« Ecole de la 2eme chance »). Le petit chapiteau suivait le gros sur les tournées. Par ailleurs, François Fehner souhaite développer ses travaux avec les lycées agricoles.

Ophélie Deschamps demande si les compagnies propriétaires d'un chapiteau ont toutes la licence d'entrepreneur de spectacles catégorie 1.

Hervé propose d'organiser des rencontres sur l'artistique dans l'année.

Guillaume Douady rappelle qu'il y a eu un temps d'échanges sur ce sujet à Crozon, mais que si c'est tous les 4 ans, ça ne sert pas à grand chose. Il faudrait organiser un atelier une fois/trimestre, un atelier constant et régulier dans le temps, une sorte de rituel, où les gens peuvent se rencontrer les uns les autres, pas forcément sur des thèmes syndicaux.

François Colombo rebondit en rappelant qu'il s'agit là du travail de structuration qui doit être mené au niveau local. Les compagnies devraient se réunir sur leurs territoires d'implantation.

Shirley Harvey rappelle qu'il est bien de se réunir, mais que la difficulté est ensuite de capitaliser la réflexion pour la transmettre et atteindre les objectifs fixés : on se confronte vite aux manques de moyens humains nécessités par ce travail.

Ophélie Deschamps propose que le CITI impulse une thématique générale ; ensuite les groupes se réunissent en région, puis le travail est re-centralisé au CITI.

Shirley pense que l'artistique est tellement subjectif qu'elle se demande si le CITI a vraiment un rôle intéressant à jouer dedans, hormis d'impulser la réunion.

Guillaume souhaite que les débats au CITI aient une part d'artistique, que ce ne soit pas que technique ou syndical. Il trouve, non pas que le nouveau logo du CITI manque de poésie, mais que ce sont les échanges au sein du CITI qui manquent de poésie.

Pierre de G. juge intéressant cette approche artistique, qui permet de connaître au préalable ce que font les

## Centre International pour les Théâtres Itinérants

autres compagnies.

Sabine rappelle que ces rencontres informelles ont eu lieu à différents moments, notamment lors de festivals réunissant plusieurs membres du CITI, sur certaines éditions d'Avignon, puis de Villeneuve, de Chalon et d'Aurillac. Dans le projet de convention avec Villeneuve, il est également prévu des petites rencontres informelles entre les Cies et avec le public, comme cela s'est fait l'an dernier. A aussi été évoqué à plusieurs reprises avec des administratrices de compagnies, le projet d'organiser des réunions de travail, par exemple entre administrateurs de compagnies itinérantes, avec que ceux-ci (souvent des emplois aidés, encore peu expérimentés et qui changent assez régulièrement), puissent faire connaissance et échanger sur leur travail, sur les spécificités de l'itinérance. Hormis à Crozon, ces rencontres n'ont encore pu être mis en œuvre. Sabine rejoint Shirley sur la nécessité de dégager du temps pour ce type d'activité, ce qui renvoie aux moyens humains et aux choix d'activités. Cette question devra être étudiée en CA.

JL Grandrie intervient pour parler de la situation des Tréteaux de France. L'Etat va pour la première fois réfléchir à quoi sert l'outil Tréteaux de France. Le passage à la location de chapiteau a divisé par deux son budget logistique, qui est récupéré par l'artistique, et équilibré. Il se demande comment une partie du travail des Tréteaux peut être mis au service de l'itinérance en général.

Sa présence au CITI lui a permis depuis 2001 de trouver des solutions à des problèmes, et donc quelque part de sauver les Tréteaux. Il se questionne de la même manière : qu'est ce que le CITI attend des Tréteaux de France? Il évoque la gestion financière des Tréteaux de France et des CDN en général et déclare qu'une structure importante ne signifie pas une structure riche.

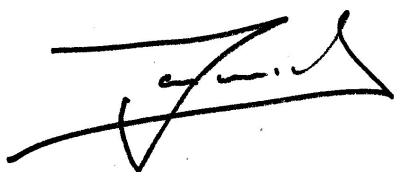
Il estime que les structures itinérantes doivent être présentes dans les salons type le salon des maires de France, Régions de France, Départements, Grandes villes...La culture est le socle de l'intercommunalité: la preuve, c'est la compétence que les élus ne veulent pas abandonner. Il y a une demande des élus, des communes, en matière culturelle. Le spectacle vivant itinérant doit travailler pour répondre à cette demande. Et la réflexion sur ce sujet doit être menée par les compagnies au sein du CITI.

Shirley Harvey rappelle l'atelier que le CITI a animé aux BIS de Nantes avec le SCC et déclare qu'il s'agit aussi d'opérations à développer.

*L'Assemblée générale est déclarée close à 17h30.*

*Fresnes, le 5 avril 2008,*

Le Président,



Le Trésorier,



# Centre International pour les Théâtres Itinérants

## Liste des membres présents ou représentés à l'AG 2008

### ▪ Collège des compagnies itinérantes

#### **Membres présents**

- 1/ Agit
- 2/ Alter Nez
- 3/ Art Mobile
- 4/ Atelier nomade (vendredi 4 avril)
- 5/ Attention Fragile
- 6/ Babylone (vendredi 4 avril)
- 7/ Escale (samedi 5 avril)
- 8/ Le Théâtre de l'Étreinte
- 9/ La Fabrique des petites utopies (vendredi 4 avril)
- 10/ Théâtre Nomade (vendredi 4 avril)
- 11/ Le Rideau attelé
- 12/ Le Théâtre des 7 Sources
- 13/ Les Tréteaux de France
- 14/ Trib'alt

#### **Membres représentés**

- 1/ Ailleurs c'est ici (pouvoir au Rideau attelé)
- 2/ Les Artpenteurs (pouvoir à Fred Poty vendredi 4 avril, à l'Art Mobile samedi 5 avril)
- 3/ L'Atelier Nomade (samedi 5 avril, pouvoir à Escale)
- 4/ Avis de Tempête (pouvoir à Trib'alt)
- 5/ Circus Théâtre (pouvoir à Alter-Nez)
- 6/ Conduite Intérieure (pouvoir à Fred Poty vendredi 4 avril, à l'Art Mobile samedi 5 avril)
- 7/ Théâtre Embarque (pouvoir à Trib'alt)
- 8/ Escale (vendredi 4 avril, pouvoir à Philippe Fenwick)
- 9/ La Fabrique des petites utopies (samedi 5 avril, pouvoir à Attention Fragile)
- 10/ Jean Guillon/Théâtre volant (pouvoir à John Kilby)
- 11/ Où rêvent les arbres (pouvoir au Rideau attelé)
- 12/ Paroles Buissonnières (pouvoir à Sabine Clément)
- 13/ Pile ou Versa (pouvoir à Alter-Nez)
- 14/ Théâtre Nomade (samedi 5 avril, pouvoir à John Kilby)
- 15/ La Troisième Main (pouvoir à Michel Boccara vendredi 4 avril, à Giselle Kosak samedi 5 avril après-midi)

### ▪ Collège des compagnons de route

#### **Membres présents**

- 1/ Antoine Beaufort (vendredi 4 avril)
- 2/ Michel Boccara (vendredi 4 avril et samedi 5 avril matin)
- 3/ FAR/Belgique (vendredi 4 avril et samedi 5 avril matin)
- 4/ Pierre de Galzain
- 5/ Hervé Haggai
- 6/ Giselle Kosak
- 7/ Denis Morin-Piollet (vendredi 4 avril et samedi 5 avril matin)
- 8/ Napo
- 9/ Marine Paris (vendredi 4 avril)
- 10/ Philippe Pujas
- 11/ Fred Poty (vendredi 4 après-midi et samedi 5 avril matin)

#### **Membres représentés**

- 1/ Babylone (samedi 5 avril, pouvoir à Pierre de Galzain)
  - 2/ Antoine Beaufort (samedi 5 avril, pouvoir à Pierre de Galzain)
  - 3/ Michel Boccara (samedi 5 avril après-midi, pouvoir à Giselle Kosak)
  - 4/ Christine Coeurjoli (pouvoir au Théâtre des 7 Sources)
  - 5/ La FAR (samedi 5 avril après midi, pouvoir à Attention Fragile)
  - 6/ Francis Haas (pouvoir à l'Agit)
  - 7/ Shirley Harvey (vendredi 4 avril, pouvoir au Théâtre des 7 Sources)
  - 8/ Le Mouton à 5 pattes (pouvoir à Sabine Clément)
  - 9/ Denis Morin-Piollet (samedi 5 avril après-midi, pouvoir à Jean-Luc Grandrie)
  - 10/ Fred Poty (samedi 5 avril après-midi, pouvoir à Napo)
  - 11/ Valérie Terrasson (pouvoir à Babylone)
  - 12/ Fabrice Thuriot (pouvoir à Philippe Fenwick)
- Marine Paris (samedi 5 avril, pouvoir à Napo)

# Centre International pour les Théâtres Itinérants

## Composition du nouveau Conseil d'Administration

*Au titre de représentants du collège des compagnies itinérantes*

Compagnie Alter-Nez (Rhône-Alpes)  
Compagnie Escale (Centre)  
Compagnie Tralala Splatçh (Ile de France)  
Le Rideau Attelé (Grand Ouest)  
Théâtre de l'Étreinte (Ile de France)  
Tréteaux du Niger (Niger)  
Pile ou Versa (PACA)  
Trib'alt (Rhône-Alpes)  
Théâtre des 7 Sources (Ile de France)

*Au titre de représentants du collège des compagnons de route*

Shirley Harvey  
Napo  
Pierre de Galzain

*Au titre de représentante des salariées*

Sabine Clément

*Président d'honneur*

John Kilby

## Membres de l'association au 4 avril 2008

Compagnies itinérantes (41) : Agit, Ailleurs c'est ici, Aktion théâtre (Togo), Alter-Nez, Art mobile, Arts Nomades (Bélgique), les Artpenteurs (Suisse), Atelier de l'Orage, Attention Fragile, Avis de Tempête, Babylone, les Baladins du Miroir (Belgique), compagnie des Champs, Circus Théâtre, le Cochon souriant (Canada), Conduite Intérieure, Théâtre Embarque, Escale compagnie, théâtre de l'Étreinte, la Fabrique des Petites Utopies, Footsbarn Travelling Théâtre, théâtre de la Gargouille, Jean Guillon/Théâtre Volant, compagnie du Hasard, Humani Théâtre, le Lamparo, Théâtre Nomade (Maroc), Où rêvent les Arbres, Paroles Buissonnières, Pile ou Versa, le Rideau attelé, théâtre des Sept Lieues, théâtre des 7 Sources, Sexto Sol (Mexique), Tralala Splatçh, Tréteaux de France, Tréteaux du Niger (Niger), Trib'Alt, la Troisième Main, Ubac théâtre, la Valise.

Compagnons de route (31) : Antoine Beaufort, Art Rom, Atelier Nomade, Michel Boccara, la Boderie, Christine Coeurjoli, Joseph Diakoyannis, Caroline Dumont, la FAR (Belgique), Laurence Fordin, Pierre de Galzain, Michel Gayout, François Haas, Hervé Haggai, Rêves et Veillées, Max Leblanc, Régine Paquet, Loumy, Alix de Morant, Denis Morin-Piollet, le Mouton à Cinq Pattes, Napo, Omnibus, Marine Paris, Philippe Pujas/Policultures, Fred Poty, Radio Poumpoum, Alex Raphanel, Hervé Vincent, Valérie Terrasson, Fabrice Thuriot.